

L'an deux mille treize

Le vingt-huit juin

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph TRINCAT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : MM. Jacqueline Meyrier, Stéphane Jacquier, Michel Cayen, Patricia Trincat, Marie-Claire Sonnois, Pierrick Le Magueresse, Véronique Birraux, Jean-Noël Michoud.

Absents : Pascale Vezin, Arnaud Christin, Fabrice Birraux, Francis Sorriaux (excusés), Jacky Buttay.

Procurations : Pascale Vezin à Joseph Trincat et Fabrice Birraux à Jacqueline Meyrier.

Secrétaire de séance : Jacqueline Meyrier

Objet : Approbation de la révision n° 3 du plan local d'urbanisme

Le conseil municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 à L.123-20 et R.123-1 à R.123-25 ;



VU la délibération du conseil municipal du 29 mai 2008 prescrivant la révision N° 3 du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération complémentaire du conseil municipal du 28 mars 2011 complétant les objectifs de la révision N°3 ;

VU les procès-verbaux du conseil municipal du 9 juillet 2010 et du 10 février 2011 relatifs aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné aux articles L.123-1 et L.123-9 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal du 25 juin 2012 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation,

VU le procès-verbal en date du 12 mai 2011 de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites portant sur la demande de dérogation au titre de l'article L.145-3 III du code de l'urbanisme – Extension d'une zone en discontinuité avec le bâti existant (secteur de Grange Blanche) ;

VU les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet PLU ;

VU l'avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles du 18 septembre 2012 conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme,

VU l'arrêté municipal n° 2012-39 en date du 5 novembre 2012 mettant à l'enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal ;

Entendu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du projet de PLU ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

Conformément aux articles R.123.24 et R.123.25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département.

Conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Bernex les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30 et à la Préfecture de la Haute-Savoie aux heures et jours habituels d'ouverture.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- sa réception par le Préfet de la Haute-Savoie
- l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Joseph TRINCAT

